



Rupture de contrat avec l'armee avant la fin de contrat

Par Visiteur

BONJOUR

COMMENT QUITTER L ARMEE AVANT LA FIN DU CONTRAT DE 5 ANS
POUR N AVOIR AUCUN PROBLEME AVEC EUX

CELA PEUT IL ETRE FAIT SI NOUS TROUVONS DU TRAVAIL DANS LE CIVIL , OU SINON D AUTRES RAISONS
MERCI

Par Visiteur

Bonjour,

Il n'est pas possible que quitter l'armée pour quelque motif que ce soit avant le terme de l'engagement.
Ce n'est qu'au terme de 4 années effectives, que vous pouvez demander à bénéficier du congés de reconversion pour le civil et qui vous permettra de quitter l'armée, en tout cas, de ne plus exercer les fonctions qui étaient les vôtres.

Bien cordialement.